

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-046**

L'an deux mille vingt cinq  
Le quatre novembre  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

**Absents Excusés :** Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Odile VIX (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Jean-Pierre BETEND, M. Lucas THABUIS, Mme Angélique LENOBLE, M. Johan CHEVRIER.

**Absents :** M. Laurent VALLIER.

**Objet de la délibération : PROGRAMME BRS - GARANTIE DU CONTRAT DE PRET CONTRACTÉ PAR LA FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE**

**Vu** les articles L2252-1, L2252-2, D2252-1, D1511-30 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 2298 du Code civil,

**Vu** le contrat de prêt en annexe à conclure entre LA FONCIERE DE HAUTE-SAVOIE ci-après l'emprunteur, et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes,

**Considérant** l'opération de 12 logements BRS situés 659 Rue Guillaume Fichet 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE,

**Considérant** que le prêt d'un montant de cent soixante mille euros (160 000 €), consenti pour une durée de 30 ans dont 24 mois de différé d'amortissement à un taux fixe de 4,53 %, concourt au financement de l'opération comportant 12 logements BRS situés 659 Rue Guillaume Fichet,

**Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **D'ACCORDER** sa garantie, sans renonciation aux bénéfices de division et de discussion, à hauteur de 100,00 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de cent soixante mille euros (160 000 €) ainsi que des intérêts, frais et accessoires, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes pour une durée de 30 ans dont 24 mois de différé d'amortissement à un taux fixe de 4,53 %,
- **D'APPORTER** la garantie aux conditions suivantes :
  - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé réception de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement.
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y rapportant.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-046**

**Délibération votée à 3 contre (Mme Odile VIX, MM. Jean-Luc ARCADE et Mickaël MAISTRE), 1 abstention (Mme Aurélie ROCHE) et 12 pour.**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

